



REUNION PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2008 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Michel CARTI
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Alain RENARD
Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président du Conseil Général
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Vincent LIMINIANA
Monsieur Patrick PUJOL

Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac

Monsieur Guy TRUPIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Monsieur Gérard BASSERIE
Madame Françoise BEGUE
Monsieur Bruno de GRISSAC
Monsieur Eric GUIMON
Madame Corinne HERBET
Monsieur Christophe LADURELLE
Monsieur Frédéric LAPUYADE
Madame Karine MABILLON

Payeur départemental
SMEGREG
SMEGREG
Agence de l'Eau Adour Garonne
SMEGREG
Conseil Général 33
SMEGREG
CUB

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 22 janvier 2008, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 15h00 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 27 décembre 2007

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Compte de gestion 2007

Le compte de gestion 2007, qui fait apparaître un excédent global de clôture de 372.877,26 €, est adopté à l'unanimité.

Un graphique présentant l'évolution des résultats budgétaires annuels du SMEGREG et des participations statutaires des deux partenaires fondateurs est présenté : il montre d'une part une réduction significative des résultats depuis 2002 et, d'autre part une réduction des participations depuis 2002 et leur stabilisation depuis 2004 à 426 800 €.

Monsieur RENARD note que ces deux évolutions traduisent la réalisation des études et projets retenus. Toutefois elles supposent de la rigueur dans l'exécution des études et la gestion de la trésorerie. Le versement d'avances sur subventions de la part de l'Agence de l'Eau permet l'avancement cumulatif des études engagées.

Monsieur le Payeur indique que des tensions sur la trésorerie peuvent être éventuellement anticipées par l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

3 / Compte administratif 2007

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur CARTI, doyen d'âge et en l'absence de Monsieur RENARD (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Les résultats du compte administratif 2007 sont en conformité avec le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental.

Le compte administratif 2007 est adopté à l'unanimité.

4 / Affectation du résultat 2007

L'excédent de fonctionnement, 304.414,11 €, est reporté à la section de fonctionnement (compte 002). Quant à l'excédent d'investissement, 68.463,15 €, il est bien entendu automatiquement reporté (compte 001).

Monsieur RENARD précise que ces excédents correspondent à des frais d'études engagées en 2007 et non à des frais de fonctionnement de l'établissement.

Le projet d'affectation est adopté à l'unanimité.

5 / Point sur l'activité et les financements du SMEGREG

Monsieur RENARD introduit une synthèse de l'évolution passée des missions et des financements du SMEGREG.

Bruno de GRISSAC présente le document diffusé aux délégués et retraçant l'évolution des missions du SMEGREG et de ses moyens humains et financiers depuis sa création en 1999.

Monsieur CARTI remarque que, bien qu'il soit intéressant de bénéficier de crédits de l'Agence de l'Eau, le Ministère de l'Environnement devrait se soucier d'organismes tels que le SMEGREG et faire en sorte que les missions soient poursuivies.

Messieurs RENARD et TURON souhaite que ce rapport soit diffusé auprès des Présidents de la CUB, du Conseil Général de la Gironde, du Conseil Régional d'Aquitaine et de la Commission Locale de l'Eau, du Directeur de l'Agence de l'Eau ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Gironde.

Monsieur RENARD informe les membres du Comité Syndical d'une réunion de la Commission Locale de l'Eau le 19 février prochain dont l'objet sera une présentation des solutions envisageables de mise en œuvre des ressources de substitution.

A la demande de Monsieur TURON, le projet de budget primitif 2008 est examiné.

8 / Budget primitif 2008

Le projet de budget primitif est présenté ; il permet la réalisation des propositions formulées en séance du 27 décembre 2007 lors du débat d'orientation budgétaire.

Les résultats de l'exercice budgétaire 2007 sont affectés dès ce budget primitif.

La participation des deux partenaires fondateurs du SMEGREG est équivalente à celle versée depuis 2004.

Ce budget primitif 2008 s'équilibre donc à 1.608.678,00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents (pour : 4 voix, contre : 0, abstention : 0) :

- d'adopter les principes d'un vote du budget par chapitre ;
- d'adopter le projet de budget primitif joint en annexe qui lui a été présenté ;
- d'autoriser le Président à percevoir les recettes et engager les dépenses.

6 / Avancement des études et programme d'études 2008

Monsieur LAPUYADE présente les études achevées et en cours ainsi que les projets mentionnés lors du débat d'orientation budgétaire.

1. Les principales études terminées en 2007 :

- nappe alluviale de la Garonne entre Cadaujac et l'Isle Saint Georges ;
- prise d'eau sur l'Isle à Galgon ;
- aquifère de l'Oligocène à Sainte-Hélène ;
- nappe alluviale de l'Isle ;
- qualité de l'eau du Ciron ;
- potentialités de la zone nord.

2. Les études en cours :

- nappe alluviale de la Garonne entre Baurech et Lestiac ;

Monsieur de GRISSAC précise que cette ressource destinée à l'Entre-deux-Mers permettrait d'éviter un franchissement de Garonne ;

- prospection en nord Médoc : non faisabilité d'un champ captant mutualisé ;
- la zone nord et les mises en services prochaines des ouvrages cédés aux syndicats du canton de Guîtres et du Cubzadais Fronsadais ;
- études des modalités juridiques, administratives et financières de mise en œuvre des solutions de substitution ;
- recherche de ressources nouvelles en sud Gironde (Villagrains) : contrairement à ce qui était envisagé au début, une ressource pourrait être trouvée plus près de l'agglomération bordelaise.

3. Le programme d'études pour 2008 :

3.1 - Les recherches de ressources de substitution :

- poursuite de la recherche de ressources nouvelles sur le flanc sud de l'anticlinal de Villagrains : forage d'essai sur la commune de Saint-Magne et modélisation.

Monsieur RENARD rappelle la nécessité d'associer constamment les collectivités territoriales aux projets.

A la demande de Monsieur GUIMON, il est indiqué que le total des dépenses engagées sur cette étude depuis 2005 se monte à 1,5 million d'euros.

- recherche de ressources nouvelles pour l'alimentation en eau potable en nord Médoc : forages sur les communes de Bégadan et de Vendays Montalivet.

Une participation financière des collectivités concernées sera négociée à l'amont du projet et due quel que soit le résultat de l'opération.

- recherche de ressources nouvelles pour l'alimentation en eau potable du syndicat de Barsac-Peignac-Toulence.

Il s'agit d'une étude hydrogéologique sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et d'une intervention ponctuelle du SMEGREG pour trois ouvrages de reconnaissance dans la nappe alluviale.

Dans la mesure où le SMEGREG n'a pas vocation à se substituer à des syndicats qui doivent se positionner stratégiquement, Monsieur RENARD s'interroge sur la justification de cette étude.

L'objectif est de conduire une réflexion non seulement pour ce syndicat, mais aussi pour la commune de Langon et le syndicat du Sauternais.

- expertise de la proposition LDEF de réalimentation induite par la Garonne et réinfiltration dans l'Oligocène.

La Communauté Urbaine de Bordeaux a souhaité que cette solution soit examinée au même titre et avec le même soin que les autres études de substitution portées par le SMEGREG.

L'opération en question n'intègre que la partie expertise du SMEGREG, les travaux et mesures restant sous maîtrise d'ouvrage de la LDEF - CUB.

L'Agence de l'Eau a été interrogée sur le principe d'un financement.

Monsieur CARTI soulève le problème de la qualité de l'eau.

De nombreuses autres questions restent aussi en suspens.

La mission d'expertise du SMEGREG a été précisée par l'Agence de l'Eau et la CUB. Les membres du comité syndical s'accordent aussi sur la nécessité que le SMEGREG soit associé pleinement à ce projet.

S'agissant de l'intervention du SMEGREG, Monsieur RENARD souhaite qu'un courrier soit adressé à la CUB pour rappeler les conditions à respecter pour garantir une expertise de niveau attendu, telle qu'elle est demandée par la CUB, par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et par le Comité Syndical du SMEGREG.

- étude des montages envisageables pour la mise en œuvre des solutions de substitution structurantes : appel à des juristes pour des précisions sur les montages envisagés.

3.2 - Les études pour le compte de la Commission Locale de l'Eau :

- phase 2 de l'atlas des zones à risques : fixation de piézométries de référence pour l'Oligocène dans le cadre d'une convention avec le BRGM.
- extension des fonctionnalités et du champ d'application de la télédéclaration des données et indicateurs de performance des réseaux d'eau potable dans le but de le destiner à tous les usagers et d'aboutir à une déclaration unique.

- révision des Volumes Maximum Prélevables Objectifs (VMPO) : depuis 2000, de nombreuses évolutions des connaissances ont eu lieu et certaines hypothèses (scénario de prélèvement, évolution de population) sont à revoir.
- production de l'indicateur volume de la dépression Eocène.

Monsieur de GRISSAC précise que ces études ont été demandées par la CLE au SMEGREG ; elles ne rentrent pas dans le cadre de la convention BRGM - Conseil Général de la Gironde.

Corinne HERBET évoque le portage financier du projet de distribution à grande échelle de kits économies d'eau à la population girondine.

Monsieur RENARD souhaite que soit précisée la stratégie de ce projet, tant au niveau de la politique de mise à disposition et des partenariats que de son évaluation technique et financière.

Une intervention du Conseil Général s'orienterait plutôt vers le volet social du projet.

7 / Mise en œuvre des solutions de substitution structurantes

Le débat aura lieu après les élections avec les nouveaux membres du Comité Syndical.

9 / Remboursement des frais de déplacement des agents du SMEGREG

Il s'agit de formaliser - pour régularisation - les conditions d'indemnisation des agents du SMEGREG résultant des déplacements professionnels qu'ils sont amenés à effectuer.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40.

Bordeaux, le 18 février 2008

Le Président

Alain RENARD